



Démission CDI intérimaire pour CDD sur le même poste

Par JeanJean66

Bonjour,

Je suis en CDI intérimaire depuis 12 mois sur un même poste. J'ai la possibilité d'être embauché en CDD par cette entreprise. Si je démissionne de mon CDI intérimaire pour être embauché en CDD sur ce poste, est-ce que je devrais respecter un délai de carence entre mon CDI intérimaire et mon CDD ?

Car j'ai vu que le délai de carence ne s'appliquait pas entre deux missions effectuées en CDII sur le même poste. Mais est-ce que cela veut dire que je n'ai pas à respecter de délai de carence entre le CDII et le CDD sur le même poste ?

Merci